



“BÂTIR ENSEMBLE”

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mai 2024, à 19h30, au 309 de la 4^{ème} Avenue à Saint-Paul-de-Montminy.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S : Messieurs Christian Nadeau, Éric Tanguay et Jean-François Mayrand ainsi que madame Marie-Hélène Pilote sous la présidence de monsieur Guy Boivin, maire suppléant.

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE : Madame Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ÉTAIENT ABSENTS : Messieurs Serge A. Lavoie et Alain Talbot.

Un avis de convocation a été notifié, tel que requis, à tous les membres du conseil.

1- Ouverture de la séance

Constatant le quorum, monsieur le maire suppléant ouvre la séance.

2024-05-27-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
CONSIDÉRANT QUE l'Ordre du jour a été lu devant les conseillers;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Christian Nadeau

APPUYÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adjudication du mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux
4. Période de questions
5. Levée de la séance

2024-05-27-02 ADJUDICATION DU MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF DES SOLS ET MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT la demande de proposition sur invitation adressée à quatre (4) firmes pour le mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de réfection de la conduite d'aqueduc en bordure de la Route 216 Est;

CONSIDÉRANT les offres déposées avant 10h00, le 24 mai 2024, soit :

NVIRA 20,137.87 \$

Englobe Corp. 16,933.99 \$

CONSIDÉRANT QUE les offres déposées sont conformes au devis de demande de propositions;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Mayrand

APPUYÉ PAR monsieur Éric Tanguay
ET RÉSOLU

D'accorder le mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de réfection de la conduite d'aqueduc en bordure de la Route 216 Est au montant de 16,933.99\$ à Englobe Corp. qui est le plus bas soumissionnaire ;

Que la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy se réserve le droit de ne pas réaliser lesdits travaux advenant qu'elle n'obtienne pas toutes les autorisations et le financement requis;

Que la présente résolution lie la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy et Englobe Corp. pour le mandat de contrôle qualitatif des sols et matériaux pour le projet de réfection de la conduite d'aqueduc en bordure de la Route 216 Est ;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

5. Période de question

Aucune question.

2024-05-27-03 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Mayrand

APPUYÉ PAR : madame Marie-Hélène Pilote

ET RÉSOLU

DE lever la séance extraordinaire à 19h35.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.



Guy Boivin, maire suppléant

*Je, Guy Boivin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'Article 142(2) du Code municipal.



Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 27 mai 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 04 juin 2024.

N.B. Aucun enregistrement ZOOM n'a été produit compte tenu de la courte durée de cette séance extraordinaire.